

# HAUSSE DES PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ

## LE GOUVERNEMENT CHOISIT DE FAIRE LES POCHEs À LA POPULATION

Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances, vient d'annoncer une hausse des tarifs de l'électricité de 8,6 % au 1<sup>er</sup> février (et de 9,8 % pour les contrats heures pleines-heures creuses)!

C'est donc la fin officielle du « bouclier tarifaire » institué par la loi « Pouvoir d'achat ». Pourtant, les difficultés à boucler les fins de mois restent entières dans un contexte d'inflation galopante et face au refus du même M. Le Maire d'entendre parler d'augmentation générale de salaires ou d'indexation des rémunérations sur l'inflation comme Solidaires le réclame avec d'autres organisations syndicales.

Pourtant cette augmentation n'a rien d'une fatalité. Elle découle directement d'un choix de Bercy d'augmenter à nouveau la taxe sur la consommation d'électricité, soi-disant pour financer la transition écologique.

La ficelle est grosse quand on connaît la part relative de l'électricité dans le bilan carbone global du pays mais surtout qui sont les pollueurs ! On demande aux particuliers de se serrer la ceinture sur un bien de consommation indispensable et vital nécessaire pour s'éclairer, se chauffer, se nourrir, communiquer... Et les grosses entreprises qui polluent massivement dans leur course folle aux maxi-profits ?

Plutôt que de faire les fonds de poche aux travailleurs et aux travailleuses, faisons payer la transition écologique aux responsables du désastre actuel. Des entreprises qui contribuent activement au réchauffement climatique comme Total (19 milliards de profits en 2022) ou le constructeur automobile Stellantis (16,8 milliards de profits en 2022) doivent payer!

Pour Solidaires, il faut rétablir un opérateur public exploitant le parc français dans l'intérêt de tou-te-s. L'énergie n'est pas une marchandise, c'est un bien essentiel! Pour un tarif réglementé basé sur les coûts de production et non pas sur le prix du marché!

### **Des mesures d'urgence sont nécessaires :**

- **hausse immédiates des salaires de 400 € mensuels**
- **SMIC à 1700 € net**
- **pas de minimas sociaux ou retraite en dessous de 1700 € par mois**